



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **26 septembre 2024**,

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-six** du mois de septembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 20 septembre 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la salle polyvalente de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - M. Yves RAVET- Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY – M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nathalie LIEBARD - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Véronique ITTAH - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Mauricette JOSEPH - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Benjamin MASI - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT- M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
Mme Annie MILLIARD à Mme Martine LEROY
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Corinne COLONEL
M. Michel RENAUD à Mme Pauline PABIOT
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP
M. Denis HOUCHOT à Mme Geneviève PARIS
M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Geneviève PARIS** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Festival de Lecture Jeunesse 2025 - Demandes de subventions

Organisé par le Réseau des Médiathèques de Cœur de Loire, le Festival de Littérature Jeunesse rayonnera pour la 12ème fois sur tout le territoire du 26 au 29 mars 2025.

Le festival :

- invite 7 auteurs / illustrateurs à rencontrer leurs lecteurs ;
- organise minutieusement les rencontres en amont de la venue des auteurs ;
- mobilise autour de l'événement un réseau de partenaires parmi les acteurs du livre, de l'éducation et de la culture ;
- permet au public de la région, jeune et moins jeune, l'échange direct avec les auteurs des livres qu'ils ont aimés.

Un nouveau thème est proposé chaque année, et en 2025, ce sera le Japon et sa culture.

Les objectifs d'une telle action sont multiples, à la fois culturels, pédagogiques, éducatifs, sociaux, économiques.

Les animations et le festival seront gratuits et ouverts à tous.

Cette action est susceptible de bénéficier de subventions de différents partenaires privés et publics.

Le plan de financement prévisionnel de ce festival est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Descriptif	en € HT	Descriptif	en € HT	%
Spectacle	1 000	SOFIA (Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit)	3 500	20%
Achat de livres pour prêts aux scolaires	2 000			
Frais de réception	470			
Transport, Hébergement, repas Rémunérations des auteurs	12 369	Partenaires privés	830	5%
AGESSA	875	CCCL	13 284	75%
Communication, récompenses, vernissage	900			
Total	17 614	Total	17 614	100%

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le plan de financement ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de financeurs éventuels ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à répondre à tout appel à projet en lien avec le sujet ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de l'opération.

Nombre de conseillers : 54
Présents : 34
Pouvoirs : 7
Votants : 41
Pour : 41
Abstention : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

Mme Geneviève PARIS, secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le 03/10/2024

ID : 058-200067916-20240926-2024_26_09_05-DE

S'LO